

SYNTHÈSE

Au-delà des frontières, au-delà des barrières

Analyse critique du soutien financier de
l'UE au contrôle des frontières en Tunisie



Ces dernières années, l'Union européenne (UE) et ses États membres ont intensifié leurs efforts visant à empêcher les migrants et demandeurs d'asile d'atteindre leurs frontières. L'une des stratégies mises en œuvre pour atteindre cet objectif consiste à financer des programmes destinés aux gardes côtières et aux polices des frontières des pays tiers, comme c'est actuellement le cas en Libye et en Tunisie.

Ces programmes, financés au titre du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et de l'IVCDCI – Europe dans le monde, allouent des fonds destinés à former et à équiper les autorités, y compris en assurant la fourniture et la maintenance des ressources. Les ONG, les militants et les organisations internationales ont réuni des preuves substantielles de l'implication des autorités libyennes et tunisiennes dans des violations graves des droits de l'homme, dont certaines, commises en Libye, constituent des crimes contre l'humanité et des violations flagrantes des droits de l'homme. Les ONG qui se consacrent aux opérations de recherche et de sauvetage ont documenté des cas dans lesquels des représentants des autorités tunisiennes et libyennes ont directement participé, en se servant de navires fournis par l'Italie et l'UE, à des actes de violence à l'encontre d'individus en détresse, en particulier pendant les opérations d'interception en mer, qui font partie des activités spécifiques aux programmes.

L'étude se propose de répondre aux questions suivantes :

Quelle est la situation actuelle en ce qui concerne le financement octroyé par l'UE à des programmes visant à améliorer les capacités de contrôle des frontières en Libye et en Tunisie ?

Quelle est l'incidence de ces initiatives sur les droits de l'homme ?

Quel est le cadre établi pour assurer le respect des droits de l'homme ?

Comment fonctionnent les processus décisionnels de l'IVCDCI – Europe dans le monde ?

Le rapport souligne que le respect insuffisant des droits de l'homme dans le cadre des programmes de contrôle des frontières, associé à l'absence d'une véritable transparence, est manifestement contraire au droit de l'Union européenne et au droit international. Cela entraîne en outre une prise en compte insuffisante du risque de violations des droits de l'homme au moment d'allouer des fonds aux programmes actuels et futurs.

Ce problème est particulièrement préoccupant dans les cas de la Tunisie et de la Libye : en effet, le rapport présente des preuves démontrant que les stratégies en cours dans ces pays, qu'elles permettent ou non d'atteindre les objectifs discutables de réduction des flux migratoires, ont de très graves répercussions sur les droits de l'homme des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Situation en Tunisie et en Libye

Les principaux bénéficiaires du financement octroyé par l'UE pour des activités de gestion des frontières sont les autorités libyennes et tunisiennes. Comme les observateurs l'ont dénoncé depuis le tout début de la coopération avec la Libye et la Tunisie, ces autorités ont participé à des violences systématiques et été impliquées dans des violations des droits de l'homme commises lors de l'exécution de tâches spécifiques aux programmes. Il existe, par exemple, des preuves de comportements violents et criminels généralisés, surtout dans le contexte des interceptions en mer, qui se soldent par le placement en rétention des migrants et des demandeurs d'asile en Tunisie et en Libye. Ces opérations de rétention constituent une violation du principe de non-refoulement consacré par la Convention de Genève : en effet, la Libye et la Tunisie ne peuvent être considérées comme des « pays sûrs » pour les réfugiés. Elles sont également contraires au droit de l'Union, étant donné que l'UE est tenue de dépenser ses fonds conformément aux normes en matière de droits de l'homme, même lorsqu'elle opère en dehors de ses frontières, comme le prévoient les traités et le règlement IVCDI – Europe dans le monde.

En Tunisie, les abus constatés incluent des violences physiques (des garde-côtes utiliseraient des barres de fer, des bâtons en bois ou du gaz lacrymogène contre les migrants), l'usage d'armes à feu (les autorités tirent souvent en l'air ou en direction du moteur des embarcations, provoquant ainsi des mouvements de panique et parfois des naufrages, des retraits de moteurs et des collisions entre des embarcations (les garde-côtes, en utilisant les moteurs puissants de leurs navires, foncent dans les embarcations des migrants, qui finissent ainsi souvent par couler).

En Libye, les Nations unies ont établi l'existence d'une collusion entre la DGII (direction générale de la lutte contre l'immigration illégale), associée à la prétendue garde côtière libyenne, et les milices et trafiquants en ce qui concerne l'interception et la privation de liberté des migrants, l'esclavagisme, le travail forcé, l'emprisonnement, l'extorsion et la traite d'êtres humains.

Manque de transparence et de responsabilité.

L'étude analyse également le respect insuffisant des droits de l'homme par l'UE, l'opacité des processus décisionnels et le manque de transparence, autant de failles qui empêchent de bien comprendre les engagements et décaissements de fonds de l'UE. Le rôle de contrôle joué par les députés du Parlement européen s'en voit ainsi affaibli, de même que les efforts déployés par les organisations de la société civile (OSC) pour défendre la protection des droits de l'homme et des normes démocratiques.

Recommandations

Les recommandations qui suivent soulignent l'urgence d'améliorer la responsabilité en matière de droits de l'homme et la transparence des programmes de gestion des frontières soutenus par l'UE dans les pays tiers :

Les droits de l'homme passent avant tout

Avant de financer un nouveau programme, il y a lieu d'effectuer une évaluation complète de la situation des droits de l'homme en Tunisie et en Libye. Aucun nouveau financement ne devrait être accordé ou décaissé avant que la situation sur le terrain ne soit prise en considération.

Maintenir le cap

Des contrôles continus sont essentiels. Il est nécessaire de procéder à des évaluations adéquates du respect des droits de l'homme dans les programmes en cours et lors de leurs réexamens ultérieurs, d'effectuer des modifications en temps réel et de suspendre les programmes en cas de non-respect des droits de l'homme.

Donner une voix à ceux qui n'en ont pas

Il est primordial de mettre en place des échanges dignes de ce nom avec les OSC. L'obtention d'informations provenant du terrain et la garantie d'une représentation directe des personnes affectées ne devraient pas être des enjeux secondaires : elles sont essentielles à l'adoption de décisions éclairées.

Faire la lumière

Les citoyens de l'UE méritent de la transparence : ils ont le droit de savoir ce que l'UE fait avec leur argent. Des informations claires et accessibles sur les programmes et leur mise en œuvre améliorent la confiance et la responsabilité.

La démocratie en action

Le Parlement européen doit être un acteur clé de la planification et de la supervision de ces programmes. Nous avons besoin de plus de vigilance, de plus de démocratie, et de plus d'assurance que les droits de l'homme ne sont pas que des mots.

